

# Appel à manifestation d'intérêt

## Recherche sur les pratiques et enjeux de la science ouverte

DATE DE PUBLICATION : **19 Avril 2023**

CLOTURE DU DÉPÔT DES PROPOSITIONS

La clôture du dépôt des propositions est prévue le **29 juin 2023, 15h00 (heure de Paris)**.

### Contacts

**Juliette QUENIART**

Chargée de projets science ouverte  
juliette.queniart@agencerecherche.fr

**Zoé ANCION**

Responsable de la politique science ouverte  
zoe.ancion@agencerecherche.fr

Avant de déposer une (pré)-proposition de projet de recherche, il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.anr.fr/RF>).

## 1. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La science ouverte est désormais largement reconnue comme susceptible de favoriser une recherche plus collaborative, plus cumulative et plus efficace. Sa généralisation nécessite néanmoins une prise en compte fine des pratiques de recherche propres à chaque communauté scientifique. C'est pourquoi la seconde version du [Plan National pour la science ouverte](#) invite les chercheurs à initier une **démarche réflexive et critique d'observation et d'étude de leurs pratiques de recherche en contexte de science ouverte, le but étant à terme « d'orienter les politiques de science ouverte et de favoriser leurs déclinaisons disciplinaires »**.

## 2. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Dans ce cadre, l'Agence Nationale de la Recherche lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) préparatoire à un futur appel à projets destiné à enrichir la réflexion nationale et internationale sur les pratiques et les enjeux de la science ouverte. Cette démarche, parfois désignée sous les termes de « métascience », de « métarecherche » ou de « science de la science », peut prendre des formes et poursuivre des objectifs variés. Si certaines approches se veulent avant tout une contribution à l'épistémologie ou à la compréhension des pratiques scientifiques, d'autres entendent plutôt apporter une contribution aux politiques publiques de recherche, en fournissant des données, des outils de mesure ou d'évaluation, et en formulant des propositions et des recommandations.

Cet AMI a pour but de mobiliser les chercheurs et les laboratoires afin qu'ils s'impliquent dans l'élaboration d'un futur appel « Recherche sur les pratiques et enjeux de la science ouverte ». Cette implication se fera en deux temps : à travers **leurs lettres d'intention** d'une part, et par leur participation à **un atelier** que l'ANR organisera en septembre 2023 d'autre part. Pour favoriser cette dynamique collaborative, **la lettre d'intention comportera deux parties**. Dans la première, le déposant décrira sa proposition de projet ; dans la seconde il pourra, sous la forme d'un commentaire libre, mentionner les thématiques ou problématiques qu'il souhaiterait voir figurer dans l'appel.

Les propositions de projet pourront, sans caractère limitatif, se fonder sur des approches mono- ou pluridisciplinaires, multiscalaires, comparatistes, expérimentales, historiques, sociologiques, économiques, philosophiques et des études de cas. Ces propositions devront prendre en compte le contexte défini par les politiques publiques mises en œuvre à l'échelle nationale, européenne, internationale le cas échéant. Elles pourront notamment concerner les objets suivants (liste non exhaustive) :

- Inventaire et étude des pratiques de science ouverte, y compris par grand domaine scientifique et par champs disciplinaire
- Identification des obstacles, freins et résistances à l'adoption de la science ouverte et des outils à développer pour favoriser sa généralisation à toutes les communautés de chercheurs.
- Études sur les enjeux et les impacts économiques de la science ouverte

Les projets pourront être mono ou pluri-partenaires. Les collaborations internationales sont encouragées.

## **1. Inventaire et étude des pratiques de science ouverte par grand domaine scientifique et par champs disciplinaire**

Le niveau d'acculturation des chercheurs en matière de science ouverte repose en grande partie sur les politiques de leurs établissements et les moyens que ceux-ci mettent en œuvre pour encourager les pratiques de science ouverte.

- Quelles sont les politiques des établissements et des organismes de recherche et de formation en matière de science ouverte ? (Mise à disposition des publications en accès ouvert pour les chercheurs affiliés, ouverture et partage des données de recherche, publication dans des revues diamant, etc.) Des formations sont-elles proposées pour accompagner les chercheurs et leur permettre de monter en compétences ?
- Quels effets produisent les engagements des financeurs en faveur de la science ouverte sur les pratiques des chercheurs ?
- Quelles sont les différences de pratiques entre communautés scientifiques ? Comment peut-on les expliquer ?
- Quels sont les usages des chercheurs en matière :
  - D'outils numériques
  - De recherche documentaire
  - De méthodes collaboratives
  - De recherche participative
  - De pratiques de citations
  - D'identifiants pérennes
- Quels sont les impacts de la science ouverte sur les parcours de recherche et sur la définition de nouveaux objets scientifiques ?

## **2. Identification des obstacles, freins et résistances à l'adoption de la science ouverte et des outils à développer pour favoriser sa généralisation à toutes les communautés scientifiques s'agissant notamment :**

- De l'accès ouvert aux publications, de la bibliodiversité
- Du partage, de l'ouverture et de la réutilisation des données de la recherche (gestion des données sensibles, reproductibilité et répliquabilité des données) ;
- Du partage et de la réutilisation des codes sources des logiciels de recherche.
- De la standardisation des formats, des outils (dont identifiants uniques et pérennes)
- L'évaluation des projets, des chercheurs, des organismes et des établissements

### 3. Études sur les enjeux et les impacts économiques de la science ouverte :

#### Évaluer les coûts et les bénéfices de la science ouverte

- Quel sont les coûts de la science ouverte ?
- Quels seraient les coûts induits par l'ouverture ou le partage des données de la recherche (curation, FAIRisation, conservation, etc.), et les modèles économiques de la gestion des données ?
- Quels sont les enjeux, les freins, les leviers d'une mutualisation des coûts de services et d'infrastructures numériques, dans un contexte non commercial et de science ouverte ?
- Quels sont les enjeux, les freins, les leviers d'une « *Maintenance studies* » dans le domaine de la science ouverte, à l'heure où les services et infrastructures numériques apportés à la recherche sont de plus en plus complexes, interdépendants, coûteux et difficiles à maintenir dans la durée ?

#### Penser de nouveaux modèles pour l'avenir de l'édition scientifique

- Quels modèles économiques pour une « édition scientifique ouverte » ? (Modèle « *open access* diamant » sans frais de publication, modèles de souscription, de « *subscribe to open* », etc.)

Ces thématiques sont données à titre indicatif. Il est souhaité que les propositions de projets fassent émerger d'autres questionnements.

## MODALITES

La lettre d'intention de trois pages au maximum devra préciser les informations suivantes :

- Identité, laboratoire et établissement d'appartenance du coordinateur ou de la coordinatrice,
- Partenaires le cas échéant
- Présentation de l'objet de recherche ou de la question scientifique
- Description de l'originalité de l'approche et pertinence de la méthode utilisée
- Description des moyens et des outils déployés (ou à déployer) dans le dispositif de recherche
- Le cas échéant : résultats préliminaires

Elle devra être déposée sur la plateforme de dépôt :

[https://aap.agencerecherche.fr/ layouts/15/SIM/Pages/SIMNouveauProjet.aspx?idAAP=1972](https://aap.agencerecherche.fr/layouts/15/SIM/Pages/SIMNouveauProjet.aspx?idAAP=1972)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**anr** ©  
agence nationale  
de la recherche

## CALENDRIER PREVISIONNEL

- Date d'ouverture du site de dépôt : 19 avril 2023
- Date limite de réception des lettres d'intention : 29 juin 2023
- Traitement des propositions : été 2023
- Date prévisionnelle du webinaire de rencontre : septembre 2023

**anr.fr**

86 rue Regnault 75013 Paris

Tél : +33 1 78 09 80 00 – [contact-anr@anr.fr](mailto:contact-anr@anr.fr)